$20.00 chaque fois, pour protéger la dite femme contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, tel que vendre des liqueurs alcooliques sans license ou tenir une maison de désordre;

"3°—Dans le cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1901, le chef ou surintendant de la police de la Cité de Montréal, David Legault, a reçu à différentes reprises des sommes d'argent s'élevant jusqu'à $25.00 chaque fois, d'Emma Bougie (épouse de John Brazier), tenant une maison de prostitution à Montréal, pour protéger la dite personne contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et il a converti ces sommes d'argent à son usage personnel, celui de sa famille, et il a défendu à la dite personne d'en parler à qui que ce soit;

"4°—Depuis plusieurs années, savoir depuis 1902, un des capitaines de police de la Cité de Montréal, Trefflé O. Bellefleur, a reçu à différentes reprises des sommes d'argent de $5.00 à $10.00 à la fois, de Philomène Hogue (veuve de Cléophas Beauvais), tenant une maison de prostitution à Montréal, pour la protéger, elle et ses femmes de débauche, contre les arrestations ou poursuites ou violations de la loi, et les dites sommes ont été converties à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis;

"5°—Depuis plusieurs années, savoir depuis 1902, Michel Guyon, un des constables de la force de police de la Cité de Montréal, a reçu à différentes reprises des sommes d'argent s'élevant à $5.00 chaque fois, de Philomène Hogue (veuve de Cléophas Beauvais) tenant une maison de prostitution à Montréal, pour la protéger, elle et ses femmes de débauche, contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et pour lui prêter main-forte dans les cas de tapage, ivresse ou désordre dans sa maison, et les dites sommes ont été converties à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis;

"6°—Depuis plusieurs années, savoir depuis 1902, Léonidas Sanguinet, un des constables de la force de police de Montréal, a reçu à différentes reprises des sommes d'argent s'élevant à $5.00 chaque fois, de Philomène Hogue (veuve de Cléophas Beauvais), tenant une maison de prostitution à Montréal, pour la protéger, elle et ses femmes de débauche contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et pour lui prêter main-forte dans les cas de tapage, ivresse ou désordre dans sa maison, et les dites sommes ont été converties à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis;

"7°—Dans le cours des dernières années, savoir depuis 1902, les susdits constables Michel Guyon et Léonidas Sanguinet ont reçu, à différentes reprises, des sommes d'argent s'élevant à $5.00 chaque fois, tous les lundis de chaque semaine, comme rente ou salaire, de Joseph Hogue, cocher, résidant No 89 rue Saint-Timothée, en la Cité de Montréal, pour protéger la sœur de ce dernier, connue sous le nom de Philomène Hogue, et tenant une maison de prostitution, à Montréal, pour qu'elle ne fût pas arrêtée trop souvent;

"8°—Dans le cours des dernières années, savoir depuis le 1er janvier 1902, deux des constables de la force de police de Montréal, Olivier Deschamps et Joseph Vézina, ont reçu des boissons enivrantes, tel que du vin de champagne, et ont demandé des cadeaux, tels que collets de fourrure, pour protéger Marie Desjardins, femme tenant une maison de prostitution à Montréal, contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi."

II.—ACCUSATIONS CONTRE DAVID LEGAULT

Le chef de la Police doit être au-dessus de tout soupçon. Chargé de fonctions honorables et difficiles, investi de pouvoirs exécutifs d'une délicatesse extrême, il doit pouvoir répondre à la confiance publique par un accomplissement scrupuleux des devoirs de sa charge. Outre l'activité, le coup-d'œil le sang-froid, le tact, la prudence et la bravoure, indispensables chez lui, on est en droit d'exiger de ce fonctionnaire toutes les garanties possibles d'intégrité et de désintéressement, en raison même des tentations auxquelles il est exposé. Aussi, les trois accusations précises formulées contre David Legault, alors chef de police, ont-elles agité et ému, avec raison, l'opinion publique, et choqué le sens moral de la population. La nécessité d'une enquête judiciaire s'imposait, et la Cité de Montréal a compris qu'il était de son devoir de requérir une investigation complète, aux termes de la loi.

David Legault était chef de la police depuis le premier juillet 1901. Comme les autres inculpés, il a d'abord haute-

ing from $10 to $20, each time, in order to protect the said woman against arrests or suits for violation of the law, such as selling alcoholic liquor without a license or keeping a bawdy house.

"3. During the months of October, November and December, 1901, the Chief or Superintendent of Police, of the City of Montreal, David Legault, received, on different occasions, sums of money amounting to $25, each time, from Emma Bougie, (wife of John Brazier), keeping a house of prostitution in Montreal, in order to protect the said woman against arrests or suits for violation of the law, and he converted such sums of money to his personal use and to that of his family and friends, and he forbade the said woman to speak about that to anyone.

"4. During several years, to wit, since 1902, one of the police captains of the City of Montreal, Trefflé O. Bellefleur, received, on different occasions sums of money varying from $5 to $10 at a time, from Philomène Hogue (widow of Cléophas Beauvais), keeping a house of prostitution in Montreal, in order to protect her and her dissolute women against arrests or suits for violation of the law, and the said sums were converted to his personal use and to that of his family and friends.

"5. For several years past, to wit, since 1902, Michel Guyon one of the constable of the Police force of the City of Montreal, received, on different occasions, sums of money amounting to $5, each time, from Philomène Hogue (widow of Cléophas Beauvais), keeping a house of ill-fame in Montreal, in order to protect her and her dissolute women against arrests or suits for violation of the law, and to lend her assistance in cases of disturbance, drunkenness or disorder in her house, and the said sums were converted to his personal use and to that of his family and friends.

"6. For several years past, to wit, since 1902, Léonidas Sanguinet, one of the constables of the Police force of the City of Montreal, received, on different occasions, sums of money amounting to $5, each time, from Philomène Hogue (widow of Cléophas Beauvais), keeping a house of ill-fame in Montreal, in order to protect her and her dissolute women against arrests or suits for violation of the law and to lend her assistance in cases of disturbance, drunkenness or disorder in her house, and the said sums were converted to his personal use and to that of his family and friends.

"7. For some years past, to wit, since 1902 the aforesaid Constables, Michel Guyon and Léonidas Sanguinet, received, on different occasions, sums of money amounting to $5, each time every Monday in each week, as fee or salary from Joseph Hogue, a carter residing at No. 89 St. Timothy street, in the City of Montreal, in order to protect the sister of the latter known as Philomène Hogue, and keeping a house of ill-fame in Montreal, so that she should not be arrested too often.

"8. For some years past, to wit, since the Ist January 1902, two of the constables of the Police force of the City of Montreal, Olivier Deschamps and Joseph Vézina, received intoxicating liquor, such as champagne wine, and asked for presents, such as fur collars, in order to protect Marie Desjardins, a woman keeping a house of prostitution in Montréal, against arrests or suits for violation of the law."

II.—CHARGES AGAINST DAVID LEGAULT.

The Chief of Police must be above all suspicion. Entrusted with honorable and difficult functions, vested with executive powers of an extreme delicacy, he must show himself worthy of public confidence by scrupulously performing the duties of his office.

Besides the activity, sharp-mindness, temper, tact, prudence and bravery which he must necessarily possess, this official must also afford all possible guarantees of integrity and desinterestedness, in view of the temptations to which he is exposed. It is quite natural, therefore, that the three specific charges laid against him should have agitated and aroused public opinion and shocked the moral sense of the community. The necessity of an investigation could not be questioned, and the City of Montreal understood that it was its duty to ask for a complete investigation, according to the terms of the law.

David Legault was Chief of Police since the Ist July, 1901. As the other accused parties, he at first emphati-